



Holcim Maroc S.A Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 494.626.000 dh
Siège social : La Colline 2, Lot 37-38, Résidence du Jardin, Immeuble A, 3-4^e étages, Sidi Maârouf - 20190 Casablanca.
IF : 03330751



Holcim Maroc S.A

Société Anonyme à Conseil D'administration au capital de 494.626.000 de dirhams
Siège social : La Colline2, Lot 37-38, Résidence du Jardin, Immeuble A, 3-4^e étages – 20190 Casablanca
Registre du commerce : n° 329 591 Casablanca

AVIS DE RÉUNION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 MAI 2016

Les Actionnaires de la société Holcim Maroc S.A, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 24 Mai 2016 à 10 h 00 au siège de la société sis à La Colline2, Lot 37-38, Résidence du Jardin, Immeuble A, 3-4^e étages – 20190 Casablanca, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'activité, aux comptes et aux résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
2. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice ;
3. Approbation desdits comptes et quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes ;
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 à 59 de la loi sur la S.A ;
5. Affectation des résultats ;
6. Démission/cooptation d'un Administrateur ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires qui peuvent justifier qu'ils possèdent ou peuvent représenter la fraction du capital requise par la loi 17-95, telle que modifiée et complétée, peuvent envoyer, par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la société, dans un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis, une demande d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour de cette assemblée.

Les actionnaires propriétaires d'au moins 10 actions au porteur, devront pour être admis à l'Assemblée, déposer au siège social, tous justificatifs en tenant lieu, 5 jours au moins avant la date de tenue de l'assemblée. La société tient à la disposition des actionnaires des formules de pouvoirs.

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société Holcim Maroc que les documents requis par les textes de loi en vigueur en la matière sont mis à leur disposition au siège social de la société ainsi que sur le site internet de la société Holcim Maroc www.holcim.co.ma.

Le Conseil d'Administration
Holcim Maroc S.A.

Force. Performance. Passion.

Force. Performance. Passion.



Holcim Maroc S.A

Société Anonyme à Conseil D'administration au capital de 494.626.000 de dirhams

Siège social : La Colline2, Lot 37-38, Résidence du Jardin, Immeuble A, 3-4^e étages – 20190 Casablanca Registre du commerce : n° 329 591 Casablanca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 MAI 2016 PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve le Bilan et les Comptes de l'exercice 2015 tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par un bénéfice net de 537 050 525,85 Dirhams.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leurs mandats pour cet exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2015, soit 537 050 525,85 Dirhams, comme suit:

	EN MAD
Résultat d'exercice	537 050 525,85
Complément dotation réserve légale	0
Report à nouveau existant	508 431,67
Résultat distribuable	537 558 956,71
Dividende (103 MAD/action)	509 464 780,00
Affectation en report à nouveau	28 094 176,71

Le dividende ainsi fixé à 103 MAD par action, sera mis en paiement à compter du 15 juin 2016 aux guichets des agences d'Attijari WafaBank.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article 56 de la loi N° 17/95, telle que modifiée, en prend acte et approuve les dites conventions.

Quatrième résolution

L'Assemblée après avoir pris acte de la démission de M. Bernard Terver de son mandat d'administrateur, décide de ratifier la cooptation de

M. Saâd Sebbar, en qualité d'administrateur de la société HOLLCIM MAROC SA pour la durée du mandat restant à courir à son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

L'Assemblée rappelle en tant que de besoin la composition du Conseil d'Administration, à savoir :

- Monsieur Dominique Drouet,
- Monsieur Saad Sebbar,
- Monsieur Abdeljalil El Hassani Sbai,
- Madame Khansaa Dounia Ben Abbes Taârji,
- Monsieur Adil Douiri,
- Monsieur Driss Benhima,
- La Banque Islamique de Développement,
- La société Holcibel SA,
- La société LafargeHolcim Ltd.

La durée de leur mandat en qualité d'administrateurs prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de la loi sur la S.A, l'Assemblée Générale alloue aux membres du Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2015, un montant forfaitaire net d'impôt de 720 000 dirhams, que le Conseil répartira entre ses membres.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Force. Performance. Passion.

Force. Performance. Passion.